

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَنْ
تَكُونَ تِجَارَةً عَنْ تَرَاضٍ مِنْكُمْ وَلَا تَقْتُلُوا أَنْفُسَكُمْ إِنَّ اللَّهَ كَانَ
بِكُمْ رَحِيمًا.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

التَّاجِرُ الصَّدُوقُ الْأَمِينُ، مَعَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ.

L'HONNÊTÉTÉ DANS LE COMMERCE

Chers musulmans !

Ayant sa place comme feuille de route dans notre quotidien, l'Islam a déterminé certains principes de base afin de poursuivre une vie paisible et équitable dans les domaines professionnel et commercial. Comme il est appliqué dans toutes les activités du quotidien, l'Islam nous ordonne de respecter ce qui est *halal* (licite/légal) et éviter le *haram* (illicite/illégal) dans le commerce tout en adoptant les principes de la véracité, l'honnêteté et la compassion. Notre religion interdit l'avidité, l'avarice, le mensonge, la tricherie, la tromperie, l'injustice, ainsi que toutes sortes d'actes illégitimes et immoraux. Allah nous ordonne ainsi dans le verset que j'ai lu en débutant la khoutba : « **Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du légal entre vous par consentement mutuel. Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous.** »¹

Très chers croyants !

Dans les affaires commerciales, le croyant ne prend pas seulement en considération ses gains matériels mais également son sort dans la vie de l'au-delà. Il reste à l'écart du profit déloyal, du marché noir, de l'opportunisme et de la violation des droits des personnes et du public. Le croyant sait que selon notre croyance et notre tradition, tous les moyens de tirer profit ne sont pas autorisés. La dignité humaine ne peut être violée avec l'ambition de gagner plus. Les situations difficiles des gens ne peuvent pas être exploitées. Une personne ne peut pas être lésée ou trompée en exploitant son ignorance.

Très chers musulmans !

Le croyant ne doit pas être esclave de sa richesse et de ses biens. Il ne peut mélanger sa subsistance avec les droits d'autrui. Il ne peut pas consommer des gains illicites. Un croyant ne peut pas stocker les produits de première nécessité pour gagner plus de profit. Un bien ne peut pas être vendu à un prix supérieur à sa valeur en perturbant l'équilibre de l'offre et de la demande. Il ne peut pas laisser les maisons et les lieux de travail des gens, qui répondent à des besoins essentiels, vides et faire monter les prix. Un propriétaire compatissant n'oublie pas que son locataire fait également vivre une famille. Un locataire consciencieux ne

peut pas délibérément victimiser le propriétaire. Selon le hadith de notre Prophète (s.a.s), *لَا ضَرَرَ وَلَا ضِرَارَ*, aucun préjudice ne doit être réalisé volontairement et le mal ne peut pas être compensé avec le mal.² Il est interdit de porter atteinte à la vie, aux biens et à la dignité d'une personne car selon l'Islam, ces choses constituent les péchés majeurs.

Chers croyants !

Dans un autre hadith du Prophète (s.a.s), il nous dit *مَنْ عَشَنَّا فَلَيْسَ مِنَّا* «Celui qui nous trompe, n'est pas des nôtres.»³ A partir de cet avertissement prophétique, nos ancêtres ont mis en place le système nommé "*ahilik*" afin d'instaurer l'affection, le respect, la fraternité, la compassion, la vérité, l'honnêteté, la coopération et la solidarité dans le commerce. Le principal but de cette organisation est de se préserver du mal pouvant se réaliser avec les mains (le vol), la parole (la médisance) et le bas du corps (la fornication). Cela signifie prendre soin de son conjoint, de son travail et de sa subsistance. Il a pour but de ne pas regarder, ne pas manger ni boire et ne pas toucher tout ce qui est *haram* (illicite) ; ne pas faire de pesage qui sont erronés et incomplètes ; savoir pardonner et agir calmement en état de colère.

Chers frères et sœurs !

De jours en jours, la sensibilité du *halal-haram* (licite-illicite) diminue dans le commerce. Des vertus telles que la vérité et l'honnêteté s'affaiblissent progressivement. Les valeurs morales et les principes juridiques sont ignorés avec l'ambition de gagner plus. La surconsommation et le gaspillage augmentent de jours en jours. Dans une telle situation, il est de notre devoir d'accepter et de mettre en place le système "*ahilik*", de nous efforcer de faire en sorte que ces principes dominent dans notre vie professionnelle et commerciale. Nous devons être dans l'optique d'atteindre la nouvelle que notre cher Prophète (s.a.s) nous a annoncé : « **Le commerçant sincère et honnête sera dans l'autre monde avec les prophètes, les véridiques et les martyrs.** »⁴ Nous ne devons pas oublier que le jour du Jugement dernier, nous allons rendre des comptes concernant nos revenus et nos dépenses.

Honorables croyants !

En finissant ma khoutba, je souhaite partager avec vous un point important. Les pré-inscriptions au pèlerinage de l'année 2024 ont commencé. Les personnes qui postulent pour la première fois peuvent réaliser leur procédure sur le système *e-devlet* jusqu'au 11 octobre. L'inscription de ceux qui sont inscrits mais ne souhaitant pas changer de statut sera automatiquement renouvelée. En ce qui concerne les personnes qui souhaitent faire un changement dans leur statut, les mises à jour se font sur le système *e-devlet* ou auprès des bureaux de mufti.

¹ An-Nisâ, 4/29.

² Ibn Mâjah, Ahkâm, 17.

³ Muslim, Imân, 164.

⁴ Tirmidhi, Buyû', 4.